

CONTRAT DE LOCATION DU GITE EQUESTRE ET TOURISTIQUE « L'Échappée Belle »

Locataire :

NOM :	PRENOM :
TELEPHONE :	EMAIL :
ADRESSE :	

Sollicite la réservation du gîte équestre et touristique « L'Échappée Belle » dans les conditions suivantes :

DUREE DU SÉJOUR : Du au Soit (Nuits ou semaine)

Nombre d'adultes	Nombre d'enfants

Soit une taxe de séjour de : (à remplir par la mairie)	€
Soit un montant total de : (à remplir par la mairie)	€

Cette somme doit être réglée par prélèvement ou par paiement en ligne **à la réservation**.

Pièces justificatives :

- ☐ Pièce d'identité en cours de validité n°
- ☐ Attestation de votre assureur couvrant la location de la Salle Culturelle et de Loisirs de la veille de la location au retour des clés (fournie par l'assureur sur demande gratuitement)
- ☐ Le mandat de prélèvement complété et signé (le cas échéant)

PARTIE RESERVÉE A LA MAIRIE

Instruction du dossier

Date d'enregistrement en Mairie :

Notification à l'utilisateur le...../...../.....par courrier, téléphone, mail ou en main propre

Paiement

- ☐ Par prélèvement en date du :
- ☐ Paiement en ligne du : (Le récépissé/justificatif de paiement doit être envoyé impérativement à la mairie par courrier ou par mail pour validation auprès des services de la mairie)

REGLEMENT INTERIEUR

Description des lieux : Le gîte d'une superficie de 258m² comprend

- Une cuisine ouverte sur la salle à manger et le séjour (présence d'un lave-vaisselle)
- Trois WC (un à l'étage et deux au rez-de-chaussée dont un accessible aux personnes à mobilité réduite).
- Une chambre familiale de 3 personnes accessible aux personnes à mobilité réduite comprenant un lit double et un lit simple ainsi qu'une salle de bain privative avec WC
- Trois chambres doubles dont une accessible aux personnes à mobilité réduite, comprenant un lit double ainsi qu'une salle de bain privative avec WC.
- Deux dortoirs de 3 personnes comprenant chacun 3 lits simples

Parapher

Tarifs & Paiement : Les tarifs ont été votés par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2025

Gîte entier (15 personnes)	
1 nuit : 400 €	5 nuits : 1550 €
2 nuits : 700 €	6 nuits : 1800 €
3 nuits : 1050 €	7 nuits : 2000 €
4 nuits : 1300 €	

A partir de la 8ème nuit, ajouter 285€ par nuitée supplémentaire.

Une caution de 2000€ est demandée. La caution est restituée après constat des lieux et inventaire par la municipalité. Si le montant des éventuelles dégradations est supérieur au montant de la caution versée, une facturation présentant la différence de frais sera envoyée. Si le montant des éventuelles dégradations est inférieur au montant de la caution versée, un chèque du montant des dégâts sera demandé au loueur. **Si à l'issue d'un délai de 8 jours, le loueur n'a pas fait parvenir ce chèque, le montant total de la caution sera encaissé.**

La réservation ne sera effective qu'après règlement de **l'intégralité du montant de la location** (soit par prélèvement ou par paiement en ligne) et ce au plus tard 1 mois avant le début du séjour. Si le dossier n'est pas rendu complet dans un délai de 8 jours après la prise de contact, la commune se réserve le droit d'octroyer la location à autrui.

Le présent contrat de location est conclu au profit du seul preneur identifié en tête du contrat. Toute cession du présent contrat, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition -même gratuite-, sont rigoureusement interdites.

Taxe de séjour :

Le loueur doit s'acquitter d'une taxe de séjour à un taux **de 5%** applicable au coût par personne de la nuitée. A celui-ci s'ajoute une taxe additionnelle **de 10%**. Ces taux s'appliquent par personne et par nuitée. La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite à la communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Annulation :

Toute annulation doit être notifiée à la mairie de la Breille-les-Pins par écrit. L'annulation est possible au plus tard 15 jours avant la date prévue de la location. Dans ce délai, cela entraînera un remboursement de 70% du montant total, 30% du montant total restant acquis par la commune.

Aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Durée du séjour :

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Assurance :

L'utilisateur est responsable de tous les dommages survenant de son fait. En cas de vol ou de dégradation dans les lieux loués, la commune décline toute responsabilité. L'utilisateur doit fournir une **attestation de responsabilité civile**, faute de quoi la location sera annulée.

Arrivée et remise des clés :

Le loueur doit impérativement avertir les services de la mairie de son heure d'arrivée et de départ.

- Arrivée après **16h**.
- Départ au plus tard à **12h**. Les clés devront être déposées dans la boîte à l'entrée. (Le cas échéant)

En cas de départ tardif (sans arrangement avec le propriétaire) une nuitée supplémentaire sera facturée.

Lors du début de la location, le propriétaire remettra au locataire les clefs ou un code d'accès envoyé par sms.

Utilisation des lieux :

➤ Vie en communauté

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Ne pas sortir le mobilier à l'extérieur. Respecter les fleurs, les arbres, les pelouses. Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du gîte. Il est interdit de dormir sur le lit sans drap housse. L'utilisation d'un barbecue est interdite (sauf plancha mise à disposition). Lors de toute sortie, vous êtes tenus de fermer les lieux. Les feux d'artifices sont interdits. Une amende de 100 € sera appliquée à tout contrevenant.

Il est nécessaire de garder les lieux dans un état de propreté impeccable et de respecter le sommeil des autres (Il est strictement interdit de faire du bruit après 23h). Veuillez bien ranger vos affaires dans vos chambres et verrouiller celles-ci. La Commune pourra vous demander de quitter les lieux en cas de comportement inadapté.

Parapher

Elle se réserve le droit d'accéder à tout moment au gîte.

➤ Ordures ménagères — Tri sélectif des poubelles

Le tri sélectif doit être respecté, pour cela, vous trouverez une poubelle « déchets ménagers » ainsi qu'une poubelle « déchets recyclables ». Des containers pour le verre et les papiers sont présents « Place du Jeu de Boules ». Les déchets seront évacués par les usagers.

➤ Eau, électricité et chauffage

La fourniture d'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la nuitée. Il est toutefois recommandé de veiller à ne pas « surconsommer ».

➤ Linge de maison et de toilette

Le linge de lit est fourni. Les serviettes et produits de toilettes **ne sont pas fournis**.

➤ Capacité

La capacité d'accueil maximale est de **15 personnes**.

➤ Nettoyage

Les locataires s'engagent à rendre les lieux en bon état qu'ils s'agissent des chambres ou des espaces communs.

- La vaisselle doit être lavée, essuyée et rangée ;
- Les draps, housse de couette et taie d'oreiller doivent être retirés et déposer sur le lit ;
- Les poubelles et les cendriers extérieurs doivent être vidés ;
- Les lieux doivent être rangés et les sols nettoyés

Le nécessaire de ménage est à disposition dans le local ménage.

A défaut de restitution du logement dans un état de propreté minimal **un chèque de 150€ sera demandé et encaissé**. La caution ne sera restituée qu'après remise de ce chèque.

➤ Animaux : Les animaux de compagnie sont autorisés.

➤ Parking : Deux places de parking « handicapé » sont à disposition tout près du gîte. Les voitures devront être garées sur le parking, en prenant soin de n'obstruer aucun passage.

➤ Sécurité : Les issues de secours doivent être **accessibles depuis l'extérieur** (aucun stationnement autorisé devant les issues) **et à l'intérieur** (aucun stockage de matériel et de mobilier devant les issues). Attention à ne pas surcharger les branchements électriques.

Accueil du cheval

- Barre d'attache et anneaux : à disposition près des boxes
- Prés et boxes : Un pré et des boxes sont à la disposition des locataires pour accueillir les chevaux.
- Point d'eau à proximité pour laver le matériel et doucher les chevaux : Des tuyaux sont à disposition près des box.
- Nourriture des chevaux : La nourriture des chevaux reste à la charge de leur propriétaire (foin, céréales).

Panne, dysfonctionnement et sécurité

En cas de panne, veuillez nous contacter au 06.74.26.85.75, nous déciderons ensemble de la marche à suivre et ferons au mieux pour remédier au plus vite à la situation. En aucun cas vous ne pourriez solliciter le remboursement de dépannage ou réparation dont vous auriez pris seul l'initiative.

En cas d'urgence, avertir les secours. Des extincteurs sont présents dans le gîte. Les consignes de sécurité et les numéros d'urgence se trouvent apposés dans la salle de vie commune et dans les chambres.

Un défibrillateur se situe à la mairie (4, rue Saumuroise).

Tout manquement à ce règlement entraîne la responsabilité des personnes en cas d'accident

Le locataire s'engage à respecter les règlements sanitaires en vigueur au moment de sa location. Il reconnaît avoir pris connaissance des dispositions de tout le règlement intérieur et s'engage à **en respecter scrupuleusement toutes les obligations et consignes**.

Un exemplaire de ce contrat, signés et paraphés, sont remis à l'utilisateur.

Fait à La Breille les Pins, le :

L'utilisateur (Nom) :

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Monsieur le Maire
Florian STEPHAN

Parapher